

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE TERREBONNE
DU 11 JUIN 2024**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le mardi 11 juin 2024, à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, sous la présidence du conseiller Robert Morin, et à laquelle étaient présents le maire Mathieu Traversy ainsi que les conseillères et les conseillers suivants :

Mathieu Traversy	Benoit Ladouceur
Vicky Mokas	Robert Morin
Raymond Berthiaume	Daniel Aucoin
Nathalie Lepage	André Fontaine
Anna Guarnieri	Robert Auger
Claudia Abaunza	Michel Corbeil
Valérie Doyon	Sonia Leblanc
Marie-Eve Couturier	Marc-André Michaud
Carl Miguel Maldonado	

formant quorum.

Étaient également présents monsieur Serge Villandré, directeur général, madame Nathalie Reniers, directrice générale adjointe - services corporatifs et sécurité urbaine, monsieur Robert Chicoine, directeur général adjoint – développement et aménagement du territoire, monsieur Sylvain Dufresne, directeur général adjoint - services à la communauté et développement des infrastructures, Me Laura Thibault, assistante-greffière, et Me Jean-François Milot, greffier.

Mot du maire

Le maire résume les faits saillants du dernier mois, dont notamment le succès du *Règlement sur les objets à usage unique*, l'arrivée de *Communauto* à Terrebonne, la conclusion de l'entente de principe avec les pompiers de la Ville et les festivités de La Virée Extra.

Il souhaite une bonne retraite à monsieur Alain Légaré, madame Claire Caron, monsieur Pierre Archambault, madame Louise Léger, monsieur Alain Lépine et madame Christine Chabot.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO. : 266-06-2024

PROPOSÉE PAR : Anna Guarnieri
APPUYÉE PAR : Daniel Aucoin

QUE la séance soit ouverte à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS DES MEMBRES DU CONSEIL CONCERNANT UN SUJET À L'ORDRE DU JOUR

La conseillère Vicky Mokas déclare son intérêt concernant le point 10.3 de l'ordre du jour intitulé *Approbation de l'entente de principe avec l'Association des pompiers et pompières de Terrebonne et signature de la Convention collective 2023-2027.*

Cette dernière s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO. : 267-06-2024

PROPOSÉE PAR : Carl Miguel Maldonado

APPUYÉE PAR : Benoit Ladouceur

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- L'ajout du point 5S intitulé *Dépôt du Rapport annuel du vérificateur général pour l'année 2023;*
- Le retrait du point 7.1 intitulé *Nomination du maire suppléant ou de la mairesse suppléante pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2024;*
- L'ajout du point 16.2 intitulé *Approbation et signature de l'Entente intermunicipale pour la fourniture d'un service de sécurité incendie assortie d'un service de prévention et d'intervention en sécurité civile par la Ville de Terrebonne sur le territoire de la Ville de Lorraine.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MAI 2024

RÉSOLUTION NO. : 268-06-2024

PROPOSÉE PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉE PAR : Benoit Ladouceur

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mai 2024 et de la séance extraordinaire du 31 mai 2024 soient adoptés tels que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉPÔTS DE DOCUMENTS

RÉSOLUTION NO. : 269-06-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif des 1^{er}, 15 et 29 mai 2024 et de la séance extraordinaire du 7 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 270-06-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 920 décrétant l'acquisition de mobilier extérieur pour le secteur Urbanova et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 379 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 271-06-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 914 décrétant des honoraires professionnels pour la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi que pour d'autres études dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 275 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 272-06-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 922 décrétant la reconstruction du passage à niveau de la rue Grande Allée et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 300 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 273-06-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 762 de type parapluie décrétant la réfection de pistes cyclables et multifonctionnelles et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 600 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 274-06-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 203-2 modifiant le règlement numéro 203 pourvoyant les honoraires professionnels pour la préparation des relevés, des plans et devis préliminaires ainsi que l'étude d'avant-projet et de géométrie de l'échangeur 640 ouest, afin de retirer l'objet « plans et devis préliminaires », d'annuler le solde résiduaire du règlement et de porter le montant de l'emprunt de 642 000 \$ à 242 921 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 275-06-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 859-1 modifiant le règlement numéro 859 décrétant des travaux, des études et des honoraires professionnels pour la réfection, l'aménagement et la mise à niveau de divers parcs de la Ville de Terrebonne, afin de porter le montant de l'emprunt de 10 884 425 \$ à 18 977 100 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 276-06-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le *Règlement numéro 931 décrétant des travaux de construction de nouvelles infrastructures de surface sur la 42^e avenue et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 424 500 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 277-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-419-REC du comité exécutif en date du 15 mai 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des sommaires des subventions versées aux organismes pour les périodes du 1^{er} janvier au 31 janvier 2024, du 1^{er} au 29 février 2024 et du 1^{er} au 31 mars 2024, conformément à l'alinéa 2 de l'article 35 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 278-06-2024

ATTENDU la résolution 226-05-2024 du conseil municipal en date du 7 mai 2024 prenant connaissance du dépôt de la lettre de l'Autorité des marchés publics du 22 avril 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la lettre de l'Autorité des marchés publics du 27 mai 2024 concernant la fermeture de l'examen portant sur le processus d'adjudication du contrat SEAO 1794807 pour l'entretien de l'éclairage public et des feux de circulation pour les années 2024 à 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 279-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-439-REC du comité exécutif en date du 29 mai 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et conventions de départ pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024, conformément aux articles 83 à 85 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 280-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-442-REC du comité exécutif en date du 29 mai 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024, conformément à l'article 47 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 281-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-443-REC du comité exécutif en date du 29 mai 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024, conformément aux articles 29 à 31 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 282-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-444-REC du comité exécutif en date du 29 mai 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$, pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2024, conformément à l'article 77 du *Règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires* et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 283-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-440-REC du comité exécutif en date du 29 mai 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suite à la résolution E2024-04-27 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), prenne connaissance du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de la RAETM se terminant le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 284-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-441-REC du comité exécutif en date du 29 mai 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suite à la résolution A2024-04-48 de la Régie d'aqueduc intermunicipal des Moulins (RAIM), prenne connaissance du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de la RAIM se terminant le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 285-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-472-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt, par le trésorier, du rapport financier consolidé de la Ville de Terrebonne pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), accompagnée dudit rapport, conformément à l'article 105.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 286-06-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt d'une pétition du Comité de citoyens de Terrebonne, secteur Lac André et des alentours La Plaine, pour le refus d'un site d'élimination de la neige usée à la Sablière Villeneuve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 287-06-2024

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du *Rapport annuel du vérificateur général* pour l'année 2023, conformément à l'article 107.13 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens suivants étaient présents pour poser une question :

- Frédéric St-Jean;
- Jeannine Cossette;
- Gabrielle Warren;
- Pierre Fugère;
- William Pawchuck;
- François Tremblay;
- Mario Levasseur;
- Karine Julien;
- Raymond Dubé.

La durée prévue pour la période de questions étant atteinte, une réponse écrite sera transmise aux citoyens pour les questions reçues en ligne.

7. CABINET DU MAIRE

8. COMMISSIONS MUNICIPALES

9. DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NO. : 288-06-2024

ATTENDU la recommandation d'appui CAFRH-2024-05-30/01 de la Commission de l'administration des finances et des ressources humaines (CAFRH) en date du 30 mai 2024;

ATTENDU la recommandation CE-2024-476-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Valérie Doyon
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la mise à jour de la *Politique de signalement* (POL.1205.1), afin de garantir qu'elle soit en adéquation avec la mission et les activités du Bureau d'intégrité et d'éthique de Terrebonne (BIET).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NO. : 289-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-477-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Sonia Leblanc
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la *Lettre d'entente 2024-01* avec le Syndicat des employé-es manuels de la Ville de Terrebonne - FISA concernant les activités de transport, dont copie est annexée au dossier décisionnel.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 290-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-480-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Couturier
APPUYÉ PAR Benoit Ladouceur**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la *Lettre d'entente 2024-05* avec la Fraternité des policiers de la Ville de Terrebonne inc. concernant le règlement d'un grief et la modification de l'article 25.03 1 f. de la convention collective, dont copie est annexée au dossier décisionnel.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite lettre d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Vicky Mokas quitte la salle.

RÉSOLUTION NO. : 291-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-478-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Claudia Abaunza
APPUYÉ PAR Robert Auger**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'entente de principe intervenue avec l'Association des pompiers et pompières de Terrebonne.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la *Convention collective 2023-2027* substantiellement conforme à l'entente de principe telle que détaillée au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Vicky Mokas est de retour dans la salle.

**11. DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET
DES COMMUNICATIONS**

12. DIRECTION DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

13. DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

RÉSOLUTION NO. : 292-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-371-REC du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2024;

ATTENDU l'avis de motion 236-05-2024 donné par la conseillère Marie-Eve Couturier lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Couturier
APPUYÉ PAR André Fontaine**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 907-1 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 907 prévoyant la tarification 2024 pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité, afin de prévoir une tarification pour les demandes assujetties au comité de démolition.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

15. DIRECTION DE LA POLICE

16. DIRECTION DE L'INCENDIE

RÉSOLUTION NO. : 293-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-482-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Valérie Doyon
APPUYÉ PAR Robert Auger**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine *l'Entente intermunicipale relative à la fourniture mutuelle de services en matière de protection incendie* avec la Ville de Blainville, pour une période de trois (3) ans.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 294-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-526-REC du comité exécutif extraordinaire en date du 11 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR Valérie Doyon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine *l'Entente intermunicipale pour la fourniture d'un service de sécurité incendie assortie d'un service de prévention et d'intervention de sécurité civile par la Ville de Terrebonne sur le territoire de la Ville de Lorraine* pour une période de dix (10) ans.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente intermunicipale incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ville de Lorraine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO. : 295-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-452-REC du comité exécutif en date du 29 mai 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR Michel Corbeil**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise une dépense au montant maximal de 600 000 \$, taxes incluses, pour la réparation en urgence de la conduite du réseau d'égout pseudo-domestique de la rue Claude.

QUE cette dépense soit financée à même les excédents de fonctionnement affectés *Prévoyance*, conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

QU'un amendement budgétaire de 547 880 \$ soit autorisé du poste 03000-0351000033 (excédents de fonctionnement affectés *Prévoyance*) vers le poste du budget de fonctionnement F0067.30.2521.FDF0136 (*Égout sanitaire rue Claude – Entretien et réparation – Infrastructures divers*), conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 296-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-483-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Benoit Ladouceur
APPUYÉ PAR Michel Corbeil**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise une dépense au montant maximal de 300 000 \$, taxes incluses, pour la réparation en urgence de la conduite d'aqueduc sur le chemin Saint-Charles.

QUE cette dépense soit financée à même les excédents de fonctionnement affectés *Prévoyance*, conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

QU'un amendement budgétaire de 273 940 \$ soit autorisé du poste 03000-0351000033 (excédents de fonctionnement affectés *Prévoyance*) vers le poste du budget de fonctionnement UBR F0068-30-2521-FDF0137 (*Conduite Hyprescon chemin Saint-Charles – Réseau de distribution de l'eau – Entretien réparations infrastructures*), conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. DIRECTION DU GÉNIE

RÉSOLUTION NO. : 297-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-383-REC du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2024;

ATTENDU l'avis de motion 241-05-2024 donné par la conseillère Valérie Doyon lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Valérie Doyon
APPUYÉ PAR Anna Guarnieri**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 501-13, intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 501 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Terrebonne, afin d'abaisser la limite de vitesse sur une partie de la rue Yves-Blais, du boulevard Lucille-Teasdale, de l'avenue de la Croisée, du chemin du Curé-Barette et de 830 rues.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 298-06-2024

Le conseiller **Benoit Ladouceur** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 894 intitulé *Règlement décrétant les travaux de réfection des chaussées et réhabilitation des infrastructures souterraines 2024-2025 dans le cadre des programmes de réfection des chaussées et réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égouts de la Ville de Terrebonne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 12 039 000 \$.*

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. : 299-06-2024

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a pris connaissance du guide du *Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations* (PRAFI) – volet *Aménagements résilients* et s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables ou qui sont applicables à son projet;

ATTENDU la recommandation CE-2024-485-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR Sonia Leblanc**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le dépôt de la demande d'aide financière au volet *Aménagements résilients* du PRAFI.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à respecter les modalités du guide du PRAFI qui lui sont applicables.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage, si une aide financière pour son projet est obtenue, à payer tous les coûts non admissibles au PRAFI associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts, la part des coûts admissibles qui n'est pas subventionnée et qui lui incombe, ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien de l'infrastructure ou de l'aménagement subventionné.

QUE madame Marianne Aquin, cheffe de section - Études, services techniques et gestion des actifs, à la Direction du génie, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout document utile et nécessaire au dépôt de la demande d'aide financière.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), accompagnée de la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. DIRECTION DU LOISIR ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION NO. : 300-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-486-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Raymond Berthiaume**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine le *Protocole d'entente* entre la Ville de Terrebonne et la Société de développement culturel de Terrebonne (SODECT) relativement aux divers mandats événementiels pour l'année 2024 détaillés ci-dessous, pour une période d'un (1) an débutant rétroactivement au 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2024, établissant les

modalités et les conditions du versement du soutien financier au montant total de 514 900 \$:

- Fête Nationale 255 000 \$
- Grand concert 71 400 \$
- Marché de Noël 127 500 \$
- Festival Vins et Histoire de Terrebonne 61 000 \$

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites à la fiche financière jointe au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 301-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-487-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR Marc-André Michaud**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au *Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)* pour une partie du mobilier du projet d'aménagement des sentiers dans le carrefour des Fleurs, pour un montant de 100 000 \$.

QUE la Ville de Terrebonne a pris connaissance du guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien du projet subventionné.

QUE la Ville de Terrebonne confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

QUE monsieur Jean-François Lévesque, directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout document utile et nécessaire au dépôt de la demande d'aide financière.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), accompagnée de la demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE

RÉSOLUTION NO. : 302-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-507-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

ATTENDU QU'un avis public relatif aux demandes de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 22 mai 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Valérie Doyon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 mai 2024 :

**DÉROGATION 2022-00271
Implantation d'une construction principale
CLOUTIER KENJY
620, rue Albert-Ouimet / Lot : 2 921 414**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but d'agrandir une habitation unifamiliale isolée, de façon à permettre :

- a) la réduction de la marge avant à 4,46 mètres, alors que la grille des usages et des normes de la zone 8659-38 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit une marge avant minimale de 6 mètres.

Le tout conformément à l'Annexe 2022-00271.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 303-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-508-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

ATTENDU QU'un avis public relatif aux demandes de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 22 mai 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Valérie Doyon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 mai 2024 :

**DÉROGATION 2024-00078
Implantation de structure donnant accès à la piscine
BOUCHER ALEXANDRE
1957, rue de Cassis / Lot : 2 400 371**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de construire une plateforme adjacente à la piscine, de façon à permettre :

- a) la localisation de la plateforme donnant accès à la piscine à 0 mètre de la remise, alors que l'article 143 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit une distance de 1,5 mètre entre toute structure donnant accès à la piscine et un bâtiment accessoire à l'habitation.

Le tout conformément à l'Annexe 2024-00078.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 304-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-509-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

ATTENDU QU'un avis public relatif aux demandes de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 22 mai 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Valérie Doyon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 mai 2024 :

**DÉROGATION 2024-00111
Implantation d'une aire de collecte pour matières
résiduelles
MISSION UNITAINES
Rue des Tilleuls / Lots : 6 616 373, 6 616 374 et 6 616 378**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but d'implanter une aire de collecte pour les matières résiduelles, de façon à permettre :

- a) l'implantation des conteneurs semi-enfouis à 0,45 mètre de la ligne de terrain, alors que l'article 165 du *Règlement de zonage numéro 1001* exige une distance de 1,5 mètre d'une ligne de terrain.

Le tout conformément à l'Annexe 2024-00111.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 305-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-510-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

ATTENDU QU'un avis public relatif aux demandes de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 22 mai 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Valérie Doyon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 mai 2024 :

**DÉROGATION 2024-00084
Opération cadastrale - superficie d'un lot
GIGUERE CHRISTIAN
540, chemin Saint-Roch / Lot : 4 732 297**

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de subdiviser le terrain, de façon à permettre que :

- a) le terrain numéro 2 possède une superficie de 1 063,8 mètres carrés, alors que la charte de lotissement « A » du *Règlement de lotissement numéro 1002* prévoit une superficie de terrain minimale de 1 500 mètres carrés.

Le tout conformément à l'Annexe 2024-00084.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 306-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-511-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

ATTENDU QU'un avis public relatif aux demandes de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 22 mai 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Valérie Doyon
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 mai 2024 :

**DÉROGATION 2024-00097
Opération cadastrale - superficie et largeur des lots
projetés
DENEALT KAROLINE
3470, rue Emile / Lot: 2 920 083**

CONSIDÉRANT que les voisins ont été informés de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le lot actuel ne respecte pas la superficie minimale exigée au *Règlement de zonage numéro 1001* actuellement en vigueur, l'autorisation d'une dérogation mineure aggraverait le caractère dérogatoire du lot;

CONSIDÉRANT que des demandes similaires visant à déroger à la superficie minimale d'un lot en affectation « périurbaine à développement champêtre » ont été refusées (2024-00006 : résolution 193-04-2024, 2023-00136 : résolution 371-08-2023);

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT que le secteur fait partie d'une aire d'affectation « périurbaine à développement champêtre » selon le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne, et non l'aire d'affectation « urbaine » ou « centre urbain » ou la densification est favorisée;

QUE le conseil municipal **refuse** la dérogation mineure dans le but de subdiviser le terrain, de façon à permettre :

- a) la réduction de la superficie du lot projeté 6 629 581 soit de 639,5 mètres carrés, alors que la charte de lotissement « A » du *Règlement de lotissement numéro 1002* prévoit une superficie de terrain minimale de 1 500 mètres carrés;
- b) la réduction de la largeur du lot projeté 6 629 581 soit de 20,98 mètres, alors que la charte de lotissement « A » du *Règlement de lotissement numéro 1002* prévoit une largeur de terrain minimale de 25 mètres;
- c) la réduction de la superficie du lot projeté 6 629 582 soit de 754 mètres carrés, alors que la charte de lotissement « A » du *Règlement de lotissement numéro 1002* prévoit une superficie de terrain minimale de 1 500 mètres carrés;
- d) la réduction de la largeur du lot projeté 6 629 582 soit de 24,74 mètres, alors que la charte de lotissement « A » du *Règlement de lotissement numéro 1002* prévoit une largeur de terrain minimale de 25 mètres.

Le tout conformément à l'Annexe 2024-00097.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Mustafa Shoukri fait part aux membres du conseil de ses motifs et arguments dans le cadre de sa demande de dérogation mineure.

RÉSOLUTION NO. : 307-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-512-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

ATTENDU QU'un avis public relatif aux demandes de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 22 mai 2024;

ATTENDU QUE monsieur Shoukri Mustafa s'est présenté à la séance du conseil municipal du 11 juin 2024 pour faire valoir ses arguments;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Valérie Doyon
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 mai 2024 :

**DÉROGATION 2024-00074
Implantation d'un bâtiment accessoire
MUSTAFA SHOUKRI
2445, rue de Nevers / Lot : 5 283 557**

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT que les voisins ont été informés de la présente demande;

CONSIDÉRANT que l'application des dispositions du règlement de zonage n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT que l'espace libre sur le terrain est suffisant pour que le projet soit réalisé conformément au règlement de zonage;

QUE le conseil municipal **refuse** la dérogation mineure dans le but de construire un garage isolé, de façon à permettre :

- a) la localisation du garage en cour avant, alors que l'article 113 du *Règlement de zonage numéro 1001* prévoit qu'un garage doit être implanté en cours latérale, arrière ou avant secondaire.

Le tout conformément à l'Annexe 2024-00074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 308-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-513-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

ATTENDU QU'un avis public relatif a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 22 mai 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Valérie Doyon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 mai 2024 :

**USAGE CONDITIONNEL 2023-00196
Usage commercial en zone industrielle
PALMA ALEXANDRA
200-3138, rue Jacob-Jordan / Lot : 2 122 221**

CONSIDÉRANT qu'il doit être démontré que malgré la classification commerciale de l'usage « Gymnase et club athlétique » (7425), par sa nature para-industrielle, celui-ci est compatible à la vocation industrielle de l'aire d'affectation;

CONSIDÉRANT qu'il est démontré que la faible superficie du local et l'exercice projeté de l'usage « Gymnase et club athlétique » (7425) ne compromettent pas la dominance industrielle du secteur;

CONSIDÉRANT qu'il est démontré que l'exercice de l'usage « Gymnase et club athlétique » (7425) n'aura pas d'impact négatif sur l'attractivité et la compétitivité des établissements commerciaux similaires existants situés à l'extérieur de l'aire d'affectation industrielle;

CONSIDÉRANT qu'il est démontré que l'usage « Gymnase et club athlétique » (7425) peut s'implanter dans un bâtiment industriel existant et y être exercé de manière appropriée et sécuritaire;

CONSIDÉRANT qu'il est démontré que le projet n'aggrave pas les nuisances liées à l'usage de l'automobile;

CONSIDÉRANT que la demande répond aux critères du *Règlement numéro 1006 sur les usages conditionnels*;

CONSIDÉRANT que l'usage conditionnel doit respecter les objectifs et les affectations du plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne;

QUE le conseil municipal autorise la demande d'usage conditionnel pour l'usage « Gymnase et club athlétique » (code 7425) à titre d'usage conditionnel, le tout conformément à l'Annexe 2023-00196.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 309-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-515-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Carl Miguel Maldonado
APPUYÉ PAR André Fontaine**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du conseil local du patrimoine (CLP) du 9 mai 2024 :

CLP 2024-00050

**Projet de restauration du collège Saint-Sacrement :
escalier (parvis) et coupole
COLLÈGE SAINT-SACREMENT
901, rue Saint-Louis / Lots : 2 442 016 et 2 442 017**

QUE le conseil municipal autorise l'émission d'un certificat afin de permettre le projet de restauration extérieure, le tout conformément à l'Annexe 2024-00050.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 310-06-2024

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 mars 2024;

ATTENDU la recommandation CE-2024-311-REC du comité exécutif en date du 3 avril 2024;

ATTENDU l'adoption du premier projet de résolution de la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) 2024-00047 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 29 avril 2024;

ATTENDU l'adoption du second projet de résolution de la demande de PPCMOI 2024-00047 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU QUE le 16 mai 2024, un avis public à toute personne intéressée ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire pour la demande de PPCMOI 2024-00047 a été publié et que la période pour la réception des demandes écrites s'est terminée le 24 mai 2024;

ATTENDU QUE le nombre de demandes reçues pour que la demande de PPCMOI 2024-00047 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de zéro (0);

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR André Fontaine**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde la demande de PPCMOI 2024-00047, en vertu des critères prévus au *Règlement numéro 1008 relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble*, relatif à la proposition d'aménagement d'un centre d'accueil, le tout conformément aux plans d'aménagement intérieur préparés par monsieur Louis Martin Emery, architecte, en date du 21 janvier 2015, ainsi qu'à l'Annexe 2024-00047, et ce, aux conditions suivantes :

- a) Que l'usage *Centre d'accueil* de la classe F soit autorisé.
- b) Que le nombre de cases de stationnement requis soit réduit à deux (2).

QUE l'obligation d'affichage en vertu de l'article 145.39 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* cesse au moment de l'adoption de la présente résolution, conformément à l'alinéa 2 dudit article.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au requérant du PPCMOI 2024-00047, conformément à l'article 14 du règlement numéro 1008 et à l'alinéa 6 de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 311-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-312-REC du comité exécutif en date du 3 avril 2024;

ATTENDU l'avis de motion 198-04-2024 donné par la conseillère Marie-Eve Couturier et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1012 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 29 mai 2024 et qu'un avis public a été publié à cet effet;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 1012 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Couturier
APPUYÉ PAR Daniel Aucoin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1012 intitulé *Règlement régissant la démolition des immeubles sur le territoire de la Ville de Terrebonne*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 312-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-315-REC du comité exécutif en date du 3 avril 2024;

ATTENDU l'avis de motion 201-04-2024 donné par la conseillère Sonia Leblanc et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1013 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 29 mai 2024 et qu'un avis public a été publié à cet effet;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 1013 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Sonia Leblanc
APPUYÉ PAR Robert Auger**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1013 intitulé *Règlement régissant l'entretien des bâtiments sur le territoire de la Ville de Terrebonne.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 313-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-316-REC du comité exécutif en date du 3 avril 2024;

ATTENDU l'avis de motion 202-04-2024 donné par le conseiller Marc-André Michaud et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1003-011 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 29 mai 2024 et qu'un avis public a été publié à cet effet;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 1003-011 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1003-011 intitulé *Règlement modifiant le règlement de construction numéro 1003, afin d'abroger les dispositions concernant les constructions endommagées ou délabrées.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 314-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-317-REC du comité exécutif en date du 3 avril 2024;

ATTENDU l'avis de motion 203-04-2024 donné par la conseillère Vicky Mokas lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1004-2-006 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 1004-2 relatif aux permis aux certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme, afin de préciser les délais de délivrance d'un certificat d'autorisation et les sanctions pour une démolition et modifier les conditions de délivrance d'un permis de lotissement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 315-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-318-REC du comité exécutif en date du 3 avril 2024;

ATTENDU l'avis de motion 204-04-2024 donné par le conseiller Daniel Aucoin lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Daniel Aucoin
APPUYÉ PAR Valérie Doyon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 810-1 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 810 relatif à la citation des biens et immeubles patrimoniaux, afin de préciser les dispositions concernant les demandes de démolition et d'ajouter un critère d'analyse des demandes d'intervention.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 316-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-313-REC du comité exécutif en date du 3 avril 2024;

ATTENDU l'avis de motion 199-04-2024 donné par le conseiller Benoit Ladouceur lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Benoit Ladouceur
APPUYÉ PAR Sonia Leblanc**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 816 intitulé *Règlement constituant le Comité de démolition de la Ville de Terrebonne.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 317-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-314-REC du comité exécutif en date du 3 avril 2024;

ATTENDU l'avis de motion 200-04-2024 donné par le conseiller André Fontaine lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 794-2 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 794 constituant le conseil local du patrimoine de la Ville de Terrebonne, afin d'ajouter un mandat de recommandation auprès du comité de démolition.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 318-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-321-REC du comité exécutif en date du 3 avril 2024;

ATTENDU l'avis de motion 205-04-2024 donné par le conseiller Carl Miguel Maldonado et le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-363 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2024;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 22 avril 2024;

ATTENDU QUE l'adoption du second projet de règlement numéro 1001-363 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU QUE le 16 mai 2024, un avis public à toute personne intéressée ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire pour le règlement numéro 1001-363 a été publié et que la période pour la réception des demandes écrites s'est terminée le 24 mai 2024;

ATTENDU QUE le nombre de demandes reçues pour que le règlement numéro 1001-363 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de zéro (0);

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas
APPUYÉ PAR Valérie Doyon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-363 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de réviser certaines dispositions réglementaires.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 319-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-320-REC du comité exécutif en date du 3 avril 2024;

ATTENDU l'avis de motion 252-05-2024 donné par la conseillère Valérie Doyon lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-362 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 1001-362 a été tenue le 5 juin 2024 et qu'un avis public a été publié à cet effet;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 1001-362 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Valérie Doyon
APPUYÉ PAR Carl Miguel Maldonado**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-362 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'autoriser l'usage « Dépôt à neige » dans la zone 8773-48 (secteur Lac-André à La Plaine).*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 320-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-215-REC du comité exécutif en date du 13 mars 2024 pour l'adoption du règlement numéro 1001-359;

ATTENDU la recommandation CE-2024-400-REC du comité exécutif en date du 1^{er} mai 2024 pour l'adoption de la version modifiée du règlement numéro 1001-359;

ATTENDU l'avis de motion 253-05-2024 donné par le conseiller Carl Miguel Maldonado lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-359 lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 mai 2024;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 1001-359 a été tenue le 22 mai 2024 et qu'un avis public a été publié à cet effet;

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation est joint au dossier décisionnel;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 1001-359 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Couturier
APPUYÉ PAR Marc-André Michaud**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-359 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'autoriser la classe F – multifamiliale (13 logements et plus) du groupe Habitation et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone 0365-95, située à l'intersection de la montée des Pionniers et de la rue Yves-Blais, ainsi que de réduire le nombre maximum d'unités de logement et le ratio de la densité résidentielle pour la zone 0465-54, située à l'intersection de l'avenue de la Croisée et de la rue Yves-Blais.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 321-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-434-REC du comité exécutif en date du 15 mai 2024;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Auger

ET RÉSOLU :

QUE le conseiller **Robert Auger** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-360 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « 5821 – Bar, brasserie, taverne » et d'ajouter des dispositions particulières pour la zone 9563-21, longeant Grande Allée entre la voie ferrée et la montée Masson.*

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-360.

QUE le conseil municipal autorise le greffier à fixer l'assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 1001-360 le **20 juin 2024, à 18 h, à l'édifice Louis-Lepage** situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne.

QUE la conseillère Valérie Doyon est désignée par le maire pour présider l'assemblée publique de consultation et entendre les personnes désirant s'y exprimer.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 322-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-466-REC du comité exécutif en date du 29 mai 2024;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marie-Eve Couturier

ET RÉSOLU :

QUE la conseillère **Marie-Eve Couturier** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1015-002 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 1015 relatif au paiement d'une contribution monétaire destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructure ou d'équipement municipaux, afin d'y ajouter deux exclusions en lien avec un permis délivré avant le dépôt de l'avis de motion du règlement numéro 1015.*

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1015-002.

QUE le conseil municipal autorise le greffier à fixer l'assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 1015-002 le **20 juin 2024, à 17 h, à l'édifice Louis-Lepage** situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne.

QUE la conseillère Valérie Doyon est désignée par le maire pour présider l'assemblée publique de consultation et entendre les personnes désirant s'y exprimer.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 323-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-517-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Vicky Mokas

ET RÉSOLU :

QUE la conseillère **Vicky Mokas** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-365 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin de créer la zone 9561-49 à même une partie de la zone 9561-56 sur le chemin Saint-Charles, d'y autoriser usages de la classe E - Multifamiliale (7 à 12 logements) du groupe Habitation ainsi que d'ajouter des dispositions particulières.*

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-365.

QUE le conseil municipal autorise le greffier à fixer l'assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 1001-365 **le 20 juin 2024, à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage** situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne.

QUE la conseillère Valérie Doyon est désignée par le maire pour présider l'assemblée publique de consultation et entendre les personnes désirant s'y exprimer.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 324-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-518-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Carl Miguel Maldonado

ET RÉSOLU :

QUE le conseiller **Carl Miguel Maldonado** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1004-2-009 intitulé *Règlement modifiant le règlement numéro 1004-2 relatif aux permis, certificats et à l'administration des règlements d'urbanisme de la Ville de Terrebonne, afin de réviser certaines dispositions réglementaires et assurer la concordance au règlement numéro 97-33R-20 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.*

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1004-2-009.

QUE le conseil municipal autorise le greffier à fixer l'assemblée publique de consultation pour le règlement numéro 1004-2-009 **le 20 juin 2024, à 17 h 30, à l'édifice Louis-Lepage** situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne.

QUE la conseillère Valérie Doyon est désignée par le maire pour présider l'assemblée publique de consultation et entendre les personnes désirant s'y exprimer.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 325-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-433-REC du comité exécutif en date du 15 mai 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Michel Corbeil**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la Direction de l'urbanisme durable à soumettre, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la candidature de la Ville de Terrebonne au prix du Mérite municipal, dans la catégorie *Municipalité et développement durable*, pour sa politique du patrimoine intitulée *Notre patrimoine vivement présent*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RÉSOLUTION NO. : 326-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-519-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Auger
APPUYÉ PAR Anna Guarnieri**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la proposition présentée par le proposant acheteur 9423-4283 Québec inc. à la Ville de Terrebonne dans le cadre de l'appel de propositions SA24-1004 portant sur l'immeuble connu comme étant le lot 4 512 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situé sur la rue Effingham, représentant une superficie de 23 097,1 mètres carrés, aux fins de la construction d'un projet immobilier destiné à des fins industrielles, pour une somme de 4 139 100 \$, taxes incluses, (3 600 000 \$ plus les taxes applicables), et ce, suivant la recommandation du comité de sélection formé pour l'appel de propositions.

QUE la promesse d'achat du lot ci-avant décrit par 9423-4283 Québec inc. en faveur de la Ville de Terrebonne soit approuvée selon les termes et conditions y mentionnés et à l'appel de propositions SA24-1004.

QUE le certificat du trésorier établissant le prix minimum pour lequel un immeuble doit être aliéné en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le caractère public de l'immeuble connu comme étant le lot 4 512 874 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, soit retiré et que cet immeuble soit désormais inclus au domaine privé de la Ville de Terrebonne et non affecté à l'utilité publique.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite promesse d'achat ainsi que tout document y afférent.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient également autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente substantiellement conforme à ladite promesse d'achat, ainsi que tout document y afférent.

QUE les frais inhérents à la présente vente soient assumés par 9423-4283 Québec inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 327-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-520-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Claudia Abaunza
APPUYÉ PAR Vicky Mokas**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la proposition présentée par le proposant acheteur Gestion S. Cousineau Gauvin inc. à la Ville de Terrebonne dans le cadre de l'appel de propositions SA24-1005 portant sur les immeubles connus comme étant les lots 1 892 252, 1 892 253 et 1 892 254 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, situés au 8051, rue Charles-Edouard-Renaud, représentant une superficie de 2 625,1 mètres carrés, aux fins de la construction d'un projet immobilier destiné à des fins industrielles, pour une somme de 419 658,75 \$, taxes incluses, (365 000 \$ plus les taxes applicables), et ce, suivant la recommandation du comité de sélection formé pour l'appel de propositions.

QUE la promesse d'achat des lots ci-avant décrits par Gestion S. Cousineau Gauvin inc. en faveur de la Ville de Terrebonne soit approuvée selon les termes et conditions y mentionnés et à l'appel de propositions SA24-1005.

QUE le certificat du trésorier établissant le prix minimum pour lequel un immeuble doit être aliéné en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le caractère public des immeubles connus comme étant les lots 1 892 252, 1 892 253 et 1 892 254 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, soit retiré et que ces immeubles soient désormais inclus au domaine privé de la Ville de Terrebonne et non affectés à l'utilité publique.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite promesse d'achat ainsi que tout document y afférent.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient également autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente substantiellement conforme à ladite promesse d'achat, ainsi que tout document y afférent.

QUE les frais inhérents à la présente vente soient assumés par Gestion S. Cousineau Gauvin inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 328-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-521-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Michel Corbeil
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le bail entre la Ville de Terrebonne et l'organisme à but non lucratif Carrefour Jeunesse Emploi des Moulins (CJE) portant sur le 2^e étage de l'immeuble situé au 491, boulevard des Seigneurs, représentant un loyer total de 527 043,68 \$, taxes incluses, (458 398,50 \$ plus les taxes applicables), et ce, pour une période de cinq (5) ans soit du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029, incluant une (1) option de renouvellement de cinq (5) ans, aux fins de bureaux et d'activités sociocommunautaires, le tout selon les termes et conditions prévus au bail joint au dossier décisionnel.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

RÉSOLUTION NO. : 329-06-2024

ATTENDU la recommandation CE-2024-522-REC du comité exécutif en date du 5 juin 2024;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud
APPUYÉ PAR Marie-Eve Couturier**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le Bureau de l'environnement et de la transition écologique à soumettre, auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), la candidature de la Ville de Terrebonne aux *Prix des collectivités durables* pour le *Règlement numéro 868 régissant la distribution d'objets à usage unique*.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la FCM, accompagnée du dossier de candidature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23. DÉPÔT DES PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

24. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION ET DE PROJETS DE RÈGLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

25. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Michel Corbeil félicite les trois anciens hockeyeurs de Lachenaie repêchés dans la LHJMQ.

Le conseiller Raymond Berthiaume invite les citoyens au *Brin de jasette* du secteur La Plaine le 15 juin 2024 et remercie le conseiller Carl Miguel Maldonado pour le spectacle de la Fête des mères à la Maison Adélarde Dion.

La conseillère Claudia Abauza remercie les équipes de la Ville pour les activités *Pop ton été* ainsi que mesdames Caroline Benoît et Carole Reeves pour la *Fête des voisins* dans le cadre de la levée de fonds pour le cancer du sein.

Le conseiller Carl Miguel Maldonado invite les citoyens au *Brin de jasette* du secteur Jardins Angora le 29 juin 2024. Il souligne également la présence de la Ville au congrès de la Fédération canadienne des municipalités à Calgary et de la présentation du *Règlement sur les objets à usage unique* qui fut un succès.

Le conseiller Robert Morin invite les citoyens au *Brin de jasette* du secteur Centre-ville le 12 juin 2024.

26. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le mardi 9 juillet 2024, à 19 h.

27. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO. : 330-06-2024

PROPOSÉE PAR : André Fontaine

APPUYÉE PAR : Marc-André Michaud

QUE la séance soit et est levée à 20 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffier
